

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

COMMUNE
DE
MARSAC-SUR-DON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{ER} JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier juillet à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de MARSAC-SUR-DON s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Géraldine PINSON LERAY, Maire de MARSAC-SUR-DON.

DATE DE CONVOCATION : 24 juin 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS : 16

REPRÉSENTÉS : 2

EXCUSÉS : 1

ABSENTS : 0

VOTANTS : 18

PRÉSENTS : Mme PINSON LERAY Géraldine, Maire, M. AMOSSÉ David, Mme CLAVIER Hélène, M. CROCHARD Daniel, M. DEFEBVRE Alexandre, M. GAIGÉARD Dominique, M. Baptiste GRATON, Mme HATON Christèle, Mme MARTIN Claudia, Mme MATHÉLIER MONNIER Rozane, Mme PERRIGAUD Véronique, M. POUPARD Dominique, M. PROVOST Dominique, Mme ROMÉ Lise, Mme TESSIER Brigitte, M. TISSOT Yves

REPRÉSENTÉS : M. LUCAS David (*pouvoir à Mme PINSON-LERAY Géraldine*), Mme TEMPLÉ Noémie (*pouvoir à M. POUPARD Dominique*)

EXCUSÉS : Mme SALMON Karen

ABSENTS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Baptiste GRATON

2026_49 – Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L.313-1 ;

Considérant que conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

Considérant que par délibération en date du 30 octobre 2020, le Conseil municipal a créé un emploi permanent à temps complet d'agent d'entretien des espaces verts correspondant au grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe ;

Considérant que malgré plusieurs procédures de recrutement et les déclarations de vacance de poste effectuées sur le portail de l'emploi territorial, la collectivité n'est pas parvenue à recruter un candidat sur ce grade ;

.../...

Considérant qu'il convient, afin de répondre aux besoins permanents du service et d'élargir les possibilités de recrutement, de créer un emploi permanent à temps complet relevant du grade d'Adjoint technique territorial ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de créer, à compter du 1er septembre 2026, un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, au grade d'Adjoint technique territorial ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondantes sont inscrits au budget communal ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote
Nombre de voix exprimé :
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Extrait certifié conforme,
Fait à MARSAC-SUR-DON, le 2 juillet 2026

Le Maire,
Géraldine PINSON LERAY



Le Secrétaire de séance,
Baptiste GRATON



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement.

Certifié exécutoire par le Maire, sous sa responsabilité, compte tenu de :

- la publication sur le site Internet de la Ville de Marsac-sur-Don le **- 3 JUIL. 2026**
- la transmission au contrôle de légalité le **- 3 JUIL. 2026**